
Plan d'Action Opérationnel Territorialisé de Paris proche couronne (PAOT - PPC) 2022 – 2027

Bilan 2023



Photo de la réouverture de la Bièvre à l'Haye les Roses (DRIEAT-94)

Introduction

Le **plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) de Paris proche couronne (PPC)** a été validé le 22 décembre 2022. Il identifie sur 6 ans les actions à mettre en œuvre pour décliner le programme de mesures et concourir à l'atteinte du bon état des masses d'eau (rivières, nappes, lacs). Le PAOT PPC est composé :

- d'un volet stratégique qui justifie et fixe les objectifs à atteindre ;
- d'un volet opérationnel qui liste et décrit finement les actions (en détaillant pour chaque action les acteurs impliqués, l'avancement de l'action, les lieux concernés, etc). Cette partie « opérationnelle » est retranscrite par un tableau listant toutes les actions retenues, et est aussi disponible dans un outil dédié : l'Outil de Suivi national des Mesures Opérationnelles Sur l'Eau - OSMOSE2.

Le suivi du PAOT PPC est assuré par la DRIEAT, l'agence de l'eau et la mission interdépartementale et inter-service de l'eau et de la nature -MIISEN – Paris proche couronne – PPC. Chaque année, l'État français demande un bilan annuel de chaque PAOT pour veiller localement au bon déroulement des actions et recadrer si nécessaire les efforts. Mais ce bilan 2023 a aussi une portée plus large puisqu'il permet au niveau du bassin Seine-Normandie, de préparer le prochain état des lieux 2027 du SDAGE. La mise à jour des actions retranscrites dans l'outil OSMOSE sert aussi de base pour le rapportage national à l'Union européenne des actions mises en œuvre pour la DCE.

Ce document a donc pour objectif de présenter le bilan annuel 2023 du PAOT PPC. Il présente l'avancement des actions, par grandes thématiques ainsi qu'un retour plus qualitatif de certaines actions de la police de l'eau.

Ce bilan 2023 du PAOT PPC 2022-2027 s'est fait en concertation et coordination avec les différents acteurs. Après un travail technique mené par la DRIEAT et l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN), l'ARS, l'OFB et les SAGE, ont été sollicités, pour leurs données et connaissances, et par la mise à jour des enjeux et actions sur ce territoire.

Table des matières

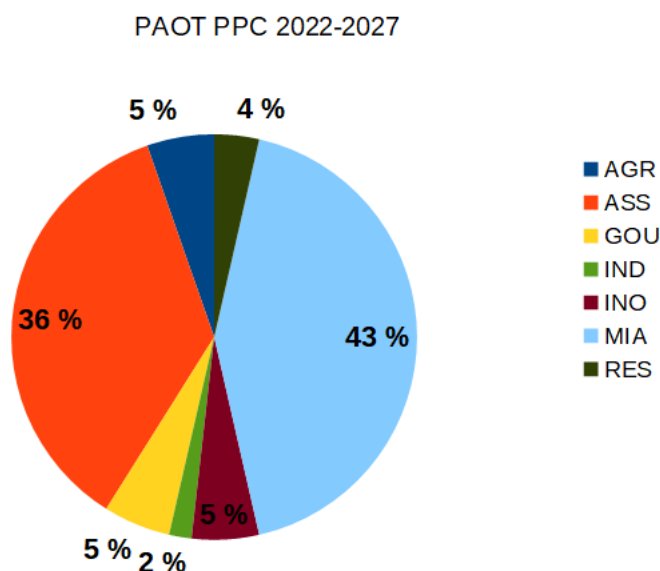
Introduction.....	2
Rappel des actions à mettre en œuvre sur la période 2022-2027	3
État d'avancement des actions au 31 décembre 2023	3
Actions « agriculture »	5
Actions « assainissement »	6
Actions «gouvernance» avec les SAGE.....	7
Le Plan Baignade - Action «gouvernance».....	8
Actions «industrie»	8
Actions «inondation»	8
Actions «milieu aquatique»	9
Actions «ressource»	9
Retour qualitatif sur quelques projets initiés en 2023.....	10
Exemple de gestion pluviale sur Paris en 2023 : action réalisée	10
Exemple de gestion pluviale sur les Hauts-de-Seine en 2023 : action réalisée	11
Exemple de projet de renaturation/réouverture de rivière sur la Seine Saint-Denis en 2023 : action initiée	12
Exemple de projet de renaturation de rivière sur Val-de-Marne en 2023 : action initiée	12
Conclusion	13

Rappel des actions à mettre en œuvre sur la période 2022-2027

Le PAOT PPC recense 56 actions à mettre en œuvre pour la période 2022-2027. Celles-ci se répartissent selon plusieurs grandes thématiques :

- 3 actions « agriculture » (diminution de pesticide, pratiques pérennes, captage) représentées par le sigle AGR,
- 20 actions « assainissement » (station d'épuration, résorption des mauvais branchements, gestion des eaux pluviales) représentées par le sigle ASS,
- 3 actions « gouvernance » (SAGE et Plan baignade) représentées par le sigle GOU,
- 1 actions « industrie et artisanat » représentée par le sigle IND,
- 3 actions « inondation/ruissellement » représentées par le sigle INO,
- 24 actions « milieu aquatique » (zones humides, continuité, et renaturation) représentées par le sigle MIA,
- 2 actions « ressource » (quantitatif et économie d'eau) représentées par le sigle RES.

Répartition des actions par grandes thématiques



Ces actions sont bien réparties sur le territoire de Paris proche couronne.

État d'avancement des actions au 31 décembre 2023

L'état d'avancement d'une action se caractérise par 4 états :

- Prévisionnel : l'action a été identifiée mais sa mise en œuvre n'est pas encore déterminée,
- Initié : le maître d'ouvrage est identifié, ou le déroulé pour mettre en l'œuvre l'action est bien avancé,
- Engagé : les travaux ou les études sont en cours,
- Terminé : l'action a été effectuée.

Pour rappel, dans le PAOT PPC deux types d'actions existent :

- des actions « localisées » : c'est-à-dire identifiées précisément comme la réhabilitation de telle station STEU, diminuer tel seuil, etc.,
- des actions « regroupées » : c'est-à-dire une série de même type d'action sur un large territoire (gestion de l'eau pluviale à l'unité hydrographique, la réhabilitation d'un cours d'eau, etc.).

Pour l'état d'avancement de l'action :

- Pour les actions localisées, l'avancement représente fidèlement l'avancement de l'action. Si le maître d'ouvrage est déterminé, l'action est initiée, si des travaux sont commencés, l'action sera engagée, si les travaux ou les études sont finis, l'action sera terminée.
- Pour les actions regroupées, il est proposé de déclarer l'action engagée si au moins une action est engagée ou terminée, initiée si au moins une action est lancée, ou prévisionnelle si aucune action connue n'a été lancée. Pour connaître cet état des lieux, il est possible de s'appuyer sur la connaissance des actions menées, mais aussi sur les financements de l'agence accordés.

On peut ainsi noter globalement, qu'en 2023, sur PPC, 518 dossiers de demande de subventions ont été accordés par l'agence de l'eau, toutes thématiques PAOT confondues ce qui démontre une dynamique forte sur le territoire. Ce chiffre est à relativiser tout de même, car ce décompte s'appuie sur le lieu de résidence du maître d'ouvrage et non sur le lieu des travaux.

En suivant cette méthodologie de classement de l'état des lieux, sont présentés ci-dessous le nombre d'actions par grand thème et par type d'avancement en 2022 et 2023.

En 2022					
Domaine	Prévisionnelle	Initiée	Engagée	Terminée	Total
AGR-Agriculture	2			1	3
ASS-Assainissement	18	2			20
GOU-Gouvernance - Connaissance		1	2		3
IND-Industrie et Artisanat		1			1
INO-Inondations	3				3
MIA-Milieus aquatiques	24				24
RES-Ressource	1		1		2
Total	48	4	3	1	56

En 2023					
Domaine	Prévisionnelle	Initiée	Engagée	Terminée	Total
AGR-Agriculture	2			1	3
ASS-Assainissement			17	3	20
GOU-Gouvernance - Connaissance			3		3
IND-Industrie et Artisanat			1		1
INO-Inondations			3		3
MIA-Milieus aquatiques	11	11	2		24
RES-Ressource	2				2
Total	15	11	26	4	56

Les 4 actions terminées sont des actions déjà engagées dans le précédent PAOT PPC et qui consistent :

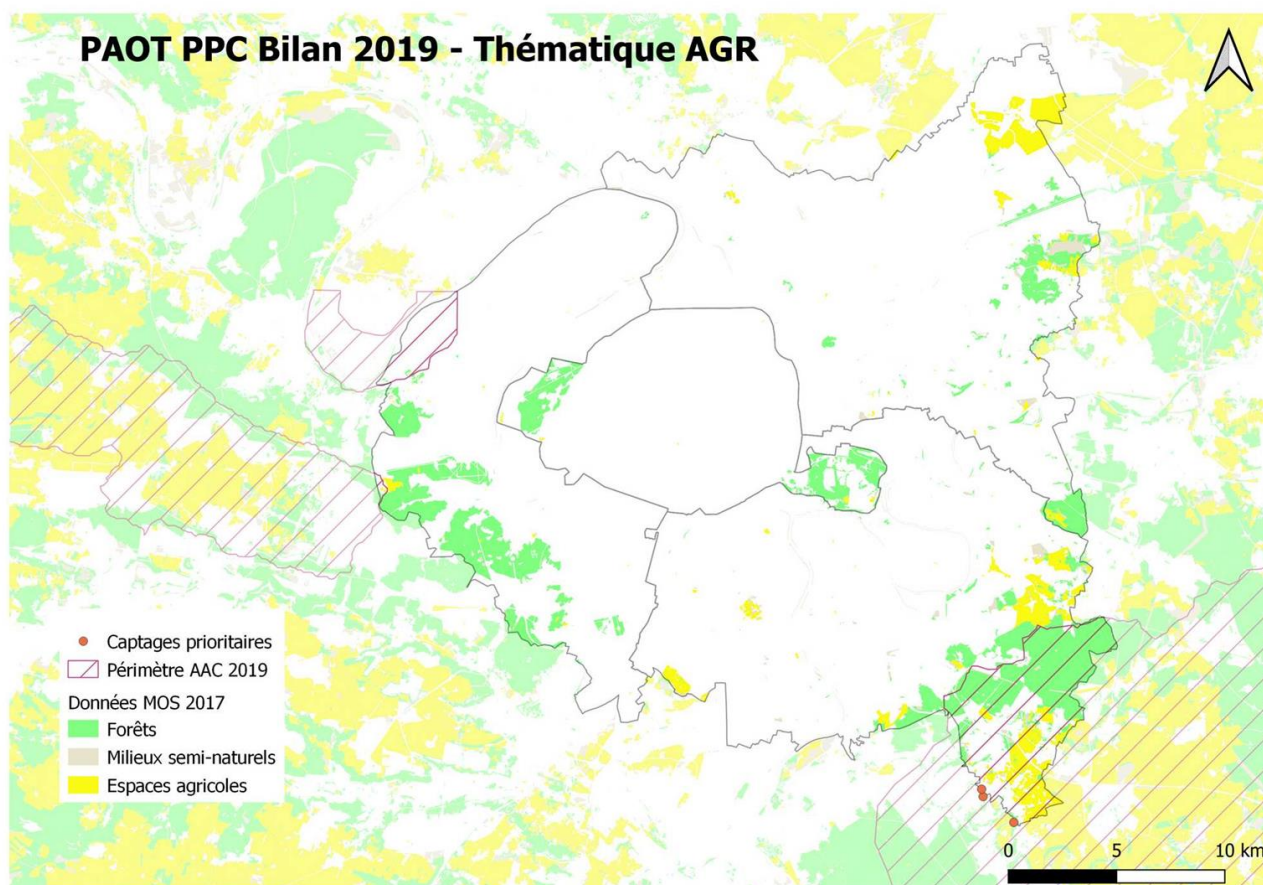
- pour deux d'entre elles, à installer et équiper le réseau d'assainissement des quais parisiens (VNF et HAROPA),
- à améliorer le traitement bactériologique en sortie de la station Seine Amont (Valenton),
- à délimiter une aire de captage (déjà terminée en 2022).

Entre 2022 et 2023, on constate une augmentation forte du nombre d'actions au stade « engagé ». Ceci est lié à la méthode d'appréciation de l'avancement des actions dites « générales », et explicitée ci-avant. Ainsi on retrouve toutes les actions de gestion pluviale, ou de lutte contre les mauvais branchements, les actions de gouvernance, de lutte contre l'inondation et de performance industrielle au stade « engagé » dès qu'une partie de l'action est commencée ou terminée. A noter la restauration écologique du Bras de Gravelle (à St Maurice) et la restauration des zones humides dans le quartier de Blandin à Villeneuve Saint Georges permettent d'identifier deux actions de Restauration ZH/renaturation au stade « engagé ».

De nombreuses actions milieux aquatiques sont « initiées ». Des projets sont prévus ou/et en cours d'autorisation avant travaux. Ce sont des projets accompagnés par les services de l'État et l'agence de l'eau, pour s'assurer que leur réalisation répond bien aux objectifs de qualité pré définis.

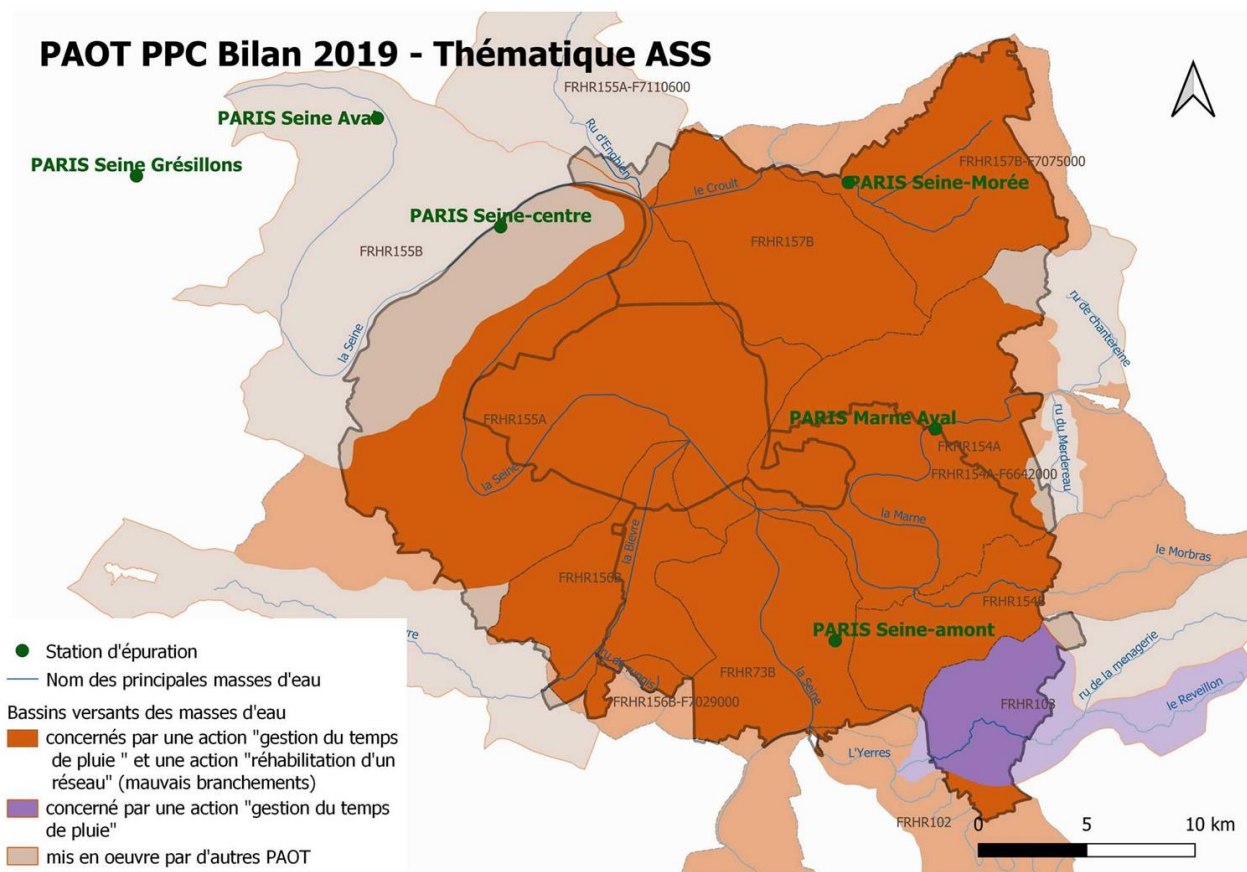
En prévisionnel, pour certaines actions, il est normal que le lancement ne soit pas encore fait car il était prévu dans quelques années ; tandis que pour d'autre, ceci fait suite à des retards constatés notamment pour deux barrages prioritaires (Joinville et Ablon). Peu d'actions de diminution de pollution agricole ou de préservation de zones humides ont été recensées. Cela peut s'expliquer par la rareté de ces espaces sur PPC, et aussi par un accompagnement au quotidien et difficilement quantifiable par les collectivités, les CLE de SAGE ou l'Etat. Enfin, pour l'instant les actions ressources restent en prévisionnelle, mais les services de l'État et les acteurs locaux sont mobilisés suite au « plan eau » ce qui devrait impacter ces actions à l'avenir.

Actions « agriculture »



Le territoire de PPC possède 3 aires d'alimentation de captage (AAC) dans le 92 et 94, et 2 captages prioritaires dans le 94. **Toutes ces aires d'alimentation de captages sont délimitées et ont un plan d'action.** L'action qui relevait du PAOT PPC (captages 94) est donc terminée.

PPC possède des terres agricoles en lisière de son territoire. **2 actions concernent les pratiques agricoles sur tout PPC.** Cependant, les terres agricoles sont peu nombreuses et en lisière du territoire. L'avancement de ces actions a donc peu évolué et sont seulement **au stade « initié » au regard des actions menées en AAC (notamment par Aquibrie sur la nappe de Champigny).**



PPC possède **4 stations d'épuration, toutes conformes** au titre de la DERU. Pour deux d'entre elles, des travaux d'amélioration sont prévus :

- les travaux de refonte de la pré-station de Seine Centre à Clichy ont été identifiés comme prioritaires en Île-de-France. Le SIAAP a été autorisé par arrêté préfectoral du 20 avril 2017 à réaliser des travaux. Le calendrier initial prévoyait un chantier sur 5 ans et une mise en service en juin 2022. En application de la décision du tribunal administratif de Cergy-Pontoise du 6 novembre 2018, les travaux ont été arrêtés puis relancés suivant un calendrier revu et évolutif. Le SIAAP assure dorénavant la maîtrise d'œuvre. Un contrôle du chantier a été réalisé le 8 juin 2023. Aucune non-conformité n'a été constatée. Le SIAAP a présenté l'avancement du chantier ; la fin des travaux de refonte est toujours prévue au 1er semestre 2027.
- l'amélioration du traitement et la mise en œuvre d'un abattement bactériologique en sortie de la station Seine Amont (Valenton) : le dispositif de désinfection par acide performique a été mis en service avant l'été 2023 et a fonctionné durant tout l'été. Il a permis la désinfection du rejet de la station conformément aux objectifs baignade.

Dans le cadre d'une atteinte du bon état ou de **la reconquête de la baignade** :

- 6 actions de réhabilitation du réseau couvrent presque tout PPC et sont prévues pour résoudre **les mauvais branchements**. Ces actions globales regroupent de nombreuses actions-terrains dont certaines sont terminées et d'autres encore non lancées. Ces actions-terrains sont souvent portées par les syndicats gemapien ou d'assainissement, qui réalisent des enquêtes et accompagnent les mises en conformités domestiques et industrielles. Ces actions du PAOT sont donc considérées comme engagées. En 2023, on peut recenser plus de 70 études sur ce sujet (soit un coût de plus de 6,7 millions d'euros) et des travaux en même nombre et estimés à plus de 70 millions d'euros.
- plus spécifiquement, 2 actions étaient aussi prévues pour la réalisation des **travaux d'assainissement des quais parisiens : les travaux sont finis et les réseaux en service prêts pour les raccordements des bateaux.**

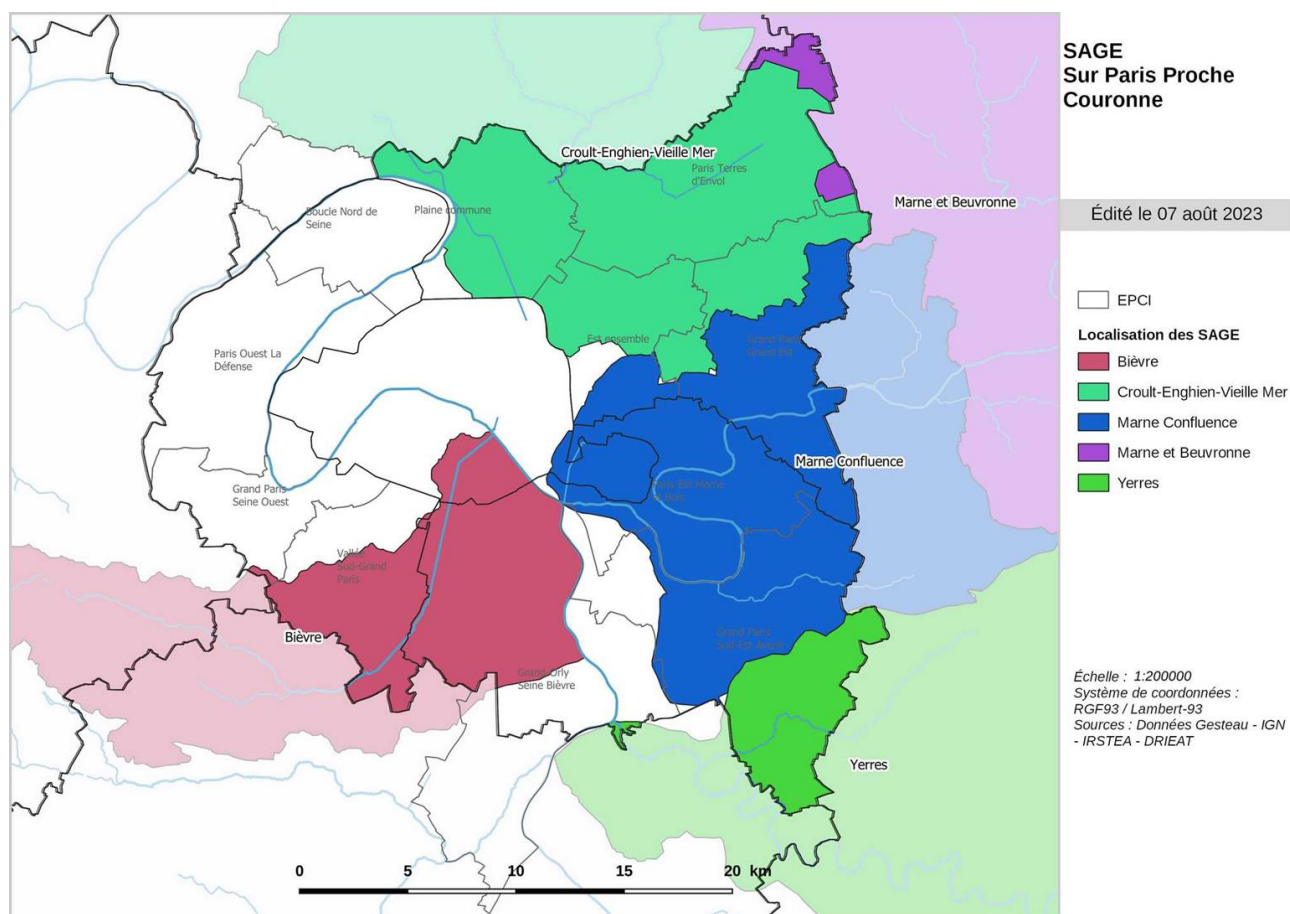
Enfin des **actions de gestion de l'eau pluviale** recouvrent tout le territoire de PPC (dont 10 actions pilotées par le PAOT PPC). Ces actions recouvrent un nombre de démarches très varié allant de la planification aux travaux (SAGE, PLU ou SDA mettant des règles de gestion d'eau pluviale) pour la réalisation de projets (via

les dossiers soumis à la loi sur l'eau, des aménagements sous maîtrise d'ouvrage publique, etc.). **Beaucoup de ces démarches ont déjà été menées en 2019 et le seront encore tout au long du PAOT**, c'est pourquoi ces actions étaient identifiées comme engagées. L'agence de l'eau a recensé pour 2023 une centaine de projets qui conduisent à déconnecter 432 484 m² pour traiter de l'eau pluviale à la source et désimperméabiliser environ 154 815 m².

Le travail d'animation mené par le syndicat Marne Vive du SAGE Marne Confluence illustre les actions menées sur la gestion des eaux pluviales :

- rédaction par le syndicat d'une note de cadrage sur « Comment répondre aux exigences du SAGE Marne Confluence dans les autorisations d'urbanisme » en ce qui concerne notamment la gestion des eaux pluviales.
- animation pour effectuer des zonages pluviaux dont plusieurs ont été approuvés (EPT PEMB, EPT Est Ensemble) ou sont en cours d'approbation (EPT GPGE).
- animation « eaux pluviales » auprès des aménageurs : accompagner les projets de désimperméabilisation et de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement. Une trentaine de projets ont ainsi bénéficié de subventions de la part de l'AESN et/ou la Région sur le territoire Marne Confluence depuis 2022.
- sensibilisation des collectivités et des bailleurs sociaux : organisation de webinaires et visites d'opération de déconnexion (« cours vivantes – cours oasis » par exemple).
- analyse et des avis sur les PLU, PLUi, SCOT et SDRIF-E pour assurer la compatibilité avec le SAGE (SCOT MGP approuvé, PLUi Est Ensemble approuvé, PLUi PEMB arrêté, PLUi GPGE arrêté, PLUi GPSEA en cours) sur cette thématique,
- analyse et avis sur divers dossiers de demande d'autorisation ou de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, d'aménagement et de permis de construire.

Actions «gouvernance» avec les SAGE



Tous les départements de PPC sont couverts par au moins 1 SAGE sur une partie de leur territoire : les départements 93 et le 94 sont presque entièrement couverts de SAGE. 5 SAGE différents existent sur PPC. La

préfète du Val-de-Marne est le pilote de deux SAGE : « Bièvre » et « Marne confluence », qui ont été retenus comme actions du PAOT.

- **Le SAGE Bièvre, dans le cadre de sa révision, a été approuvé le 4 juillet 2023, avec notamment des règles plus protectrices des zones humides et pour une meilleure gestion des eaux pluviales.** La commission locale de l'eau, ou le bureau se sont réunis une vingtaine de fois durant l'année 2023 (notamment pour la révision mais aussi pour traiter les pollutions ponctuelles).

- **Les membres de la CLE du SAGE Marne Confluence se sont réunis plusieurs fois en 2023 pour établir une procédure d'alerte et d'information en cas de pollution ponctuelle, et pour élaborer un guide de lecture des règles relatives aux zones humides** (parution début 2024). Le 15 décembre 2023, après 6 ans de mise en œuvre, la commission locale de l'eau du SAGE a défini le calendrier d'évolution du SAGE dont une révision est prévue à moyen terme. Enfin à noter, le contrat territorial "Eau et climat" 2018-2023 est arrivé à son terme. Un bilan est prévu en 2024 et la préparation d'un nouveau contrat 2025-2030.

Le Plan Baignade - Action «gouvernance»

Pour le plan baignade, l'année 2023 aura été la confirmation de la dynamique de 2022, et aura vu le montant des investissements engagés s'élever en montant à 77% de ce qui était imaginé au début du plan.

La plupart des actions structurantes attendues ont été engagées, qu'il s'agisse d'améliorer la qualité de l'eau par temps de pluie ou par temps sec. Pour ce qui concerne les travaux de temps de pluie, les avancées notables concernent le bassin d'Austerlitz (Ville de Paris), le complexe ru St Baudile et Marne (CD93 et SIAAP), le bassin du ru de la Lande (CD94), la rehausse de déversoirs d'orage pour réduire les fréquences de déversement (SIAAP, Ville de Paris, CD93, CD94), ou encore l'ouvrage VL8 (SIAAP). L'ensemble de ces travaux sont en cours, et doivent être livrés durant le 1^{er} semestre 2024. La désinfection au niveau des usines du SIAAP a été mise en service durant l'été 2023. La stratégie repose essentiellement à présent sur la sécurisation par temps sec, là où on peut encore agir avant les JOP 2024.

Baignade à la Villette



Actions «industrie»

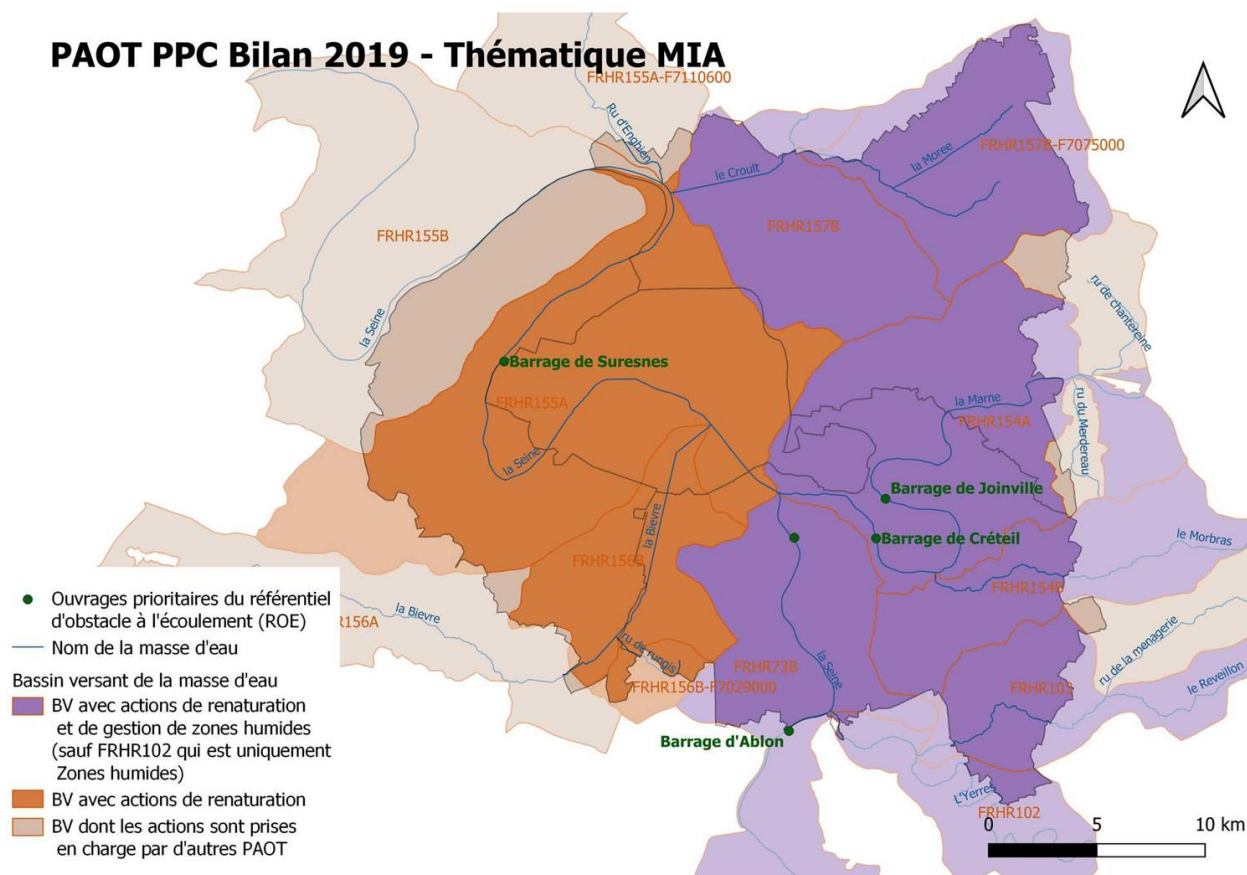
En 2023, l'agence de l'eau a décompté **40 projets** de demande de financement concernant des industries. La moitié porte sur de la déconnexion des eaux pluviales, et l'autre moitié porte sur la mise en conformité de leurs raccordement aux réseaux d'eaux usées en vue de la baignade.

Actions «inondation»

Trois actions ont été retenues sur PPC pour lutter contre les inondations liées au ruissellement. Ces actions concernent les trois territoires des SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, Bièvre et Marne Confluence. **Ces actions consistent à mettre en œuvre des règles de gestion d'eau pluviale (déjà fait ou fait en 2023).** L'action est considérée comme « engagée » et non « terminée », pour permettre l'ajout d'autres démarches ultérieures, telles que des études sur le ruissellement.

Actions «milieu aquatique»

PAOT PPC Bilan 2019 - Thématique MIA



24 actions PAOT relèvent des milieux aquatiques.

Dans le cadre de la continuité écologique, **5 barrages doivent permettre le passage piscicole, via l'installation de passes à poissons. Deux de ces 5 actions sont encore au stade prévisionnel, et 3 sont en initié.** De plus 2 projets d'effacement de seuils non prioritaires mais portés par le SAGE Yerres avaient aussi été retenus comme actions PAOT. Une de ces actions est engagée et la seconde est toujours prévisionnelle.

7 actions portent sur la préservation ou la gestion de zones humides. Un projet de restauration des zones humides dans le quartier du Blandin à Villeneuve-Saint-Georges a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau portée par le SyAGE. Un autre projet sur la Morée devrait être autorisé au titre de la loi sur l'eau en 2024. Un autre projet sur le Morbras est initié et avance en même temps qu'un projet de renaturation de la rivière.

Enfin 10 actions sur la renaturation ou la restauration des milieux ont été recensées sur tout le territoire de PPC. 5 actions contiennent au moins un projet bien avancé et peuvent être considérées comme initiées.

Actions «ressource»

Sur la gestion de la ressource une action sur l'ensemble du territoire PPC concerne **les économies d'eau**. Cette volonté relayée par des messages nationaux, et par le bassin Seine Normandie est portée par les acteurs locaux et notamment les élus, ou usagers appartenant aux commissions locales de l'eau des SAGE ou les syndicats d'eau (GEMAPI, Eau potable, assainissement). Cette action est donc engagée.

Actions prévisionnelles :

- Une action liste la nécessité d'effectuer une étude globale sur la nappe Albien Neocomien captif, étude qui sera pilotée par la DRIEAT.

- le soutien d'un projet d'étude quantitative sur la nappe Eocène du Valois portée si possible par les SAGE Croult-Engghien-Vieille Mer, Marne Confluence et Marne et Beuvronne et qui devrait permettre de mieux appréhender l'état de cette masse d'eau. Cette action sera probablement recensée au titre du PAOT du 95.

Retour qualitatif sur quelques projets initiés en 2023 (et accompagnés par la police de l'eau PPC en 2023)

Exemple de gestion pluviale sur Paris en 2023 : action réalisée

Le projet de requalification de la promenade entre Bastille et Stalingrad (phase 1 entre la place Stalingrad à la rue du faubourg du Temple).

L'opération englobe les quais de Jemmapes et de Valmy, entre la rue du Faubourg du temple et le carrefour La Fayette / Villette.

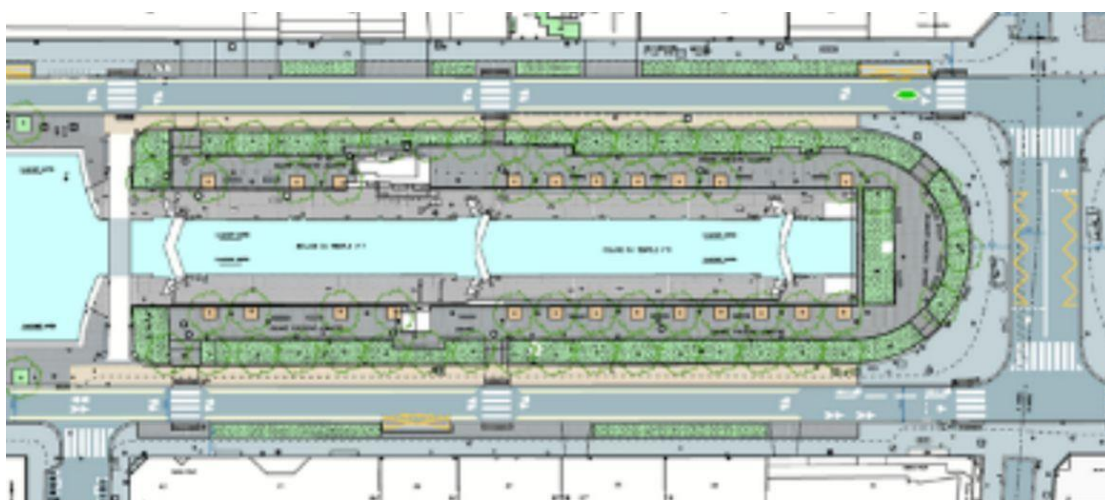
Le projet consiste en les aménagements suivants :

- Constitution de 2 vélorues sur les quais → réduction de la chaussée et extension de trottoir côté façade
- Réaménagement des carrefours Louis Blanc et Eugène Varlin
- Revalorisation de la rampe et mise en oeuvre de gradins place Stalingrad
- Ouverture du jardin Villemain sur le canal
- Revalorisation de l'espace canin et végétalisation des quais Square des Maures
- Revalorisation et végétalisation des quais au niveau du Bassin du combat

De fait, de fortes contraintes géologiques (anciennes carrières, présence de gypse) l'infiltration des eaux pluviales est très difficile et le plan Parispluie n'est pas respecté. Néanmoins, suite à des échanges avec les services de police de l'eau, le porteur de projet a revu son projet pour proposer une meilleure infiltration des eaux pluviales (projet présenté à l'été 2023 puis à l'automne 2023) avec notamment :

- la mise en place de surfaces végétalisées supplémentaires ;
- la modification de revêtement des surfaces

Les surfaces perméables ont ainsi doublé.



Exemple de gestion pluviale sur les Hauts-de-Seine en 2023 : action réalisée

Projet immobilier sur le Plessis-Robinson (92), sur le territoire du SAGE Bièvre

Ce projet est porté par la SNC 1P1R. L'opération s'implante au sein du secteur « NOVEOS » sur la commune du Plessis-Robinson (92). Elle prévoit le réaménagement du site « ARCADE » accueillant actuellement des bâtiments de bureaux (occupés par RENAULT). Le projet prévoit la déconstruction des bâtiments existants (représentant une surface de plancher d'environ 25 000 m²) et la création de bâtiments à usage d'habitation : environ 651 logements seront ainsi répartis sur environ 47 516 m² de surface de plancher. La surface parcellaire du projet est de 22 050 m². Les bâtiments sont de type R+4+C à R+5+C sur 2 niveaux de sous-sol à usage de parking. Le projet s'articulait initialement autour d'un bassin d'agrément de 44 m de diamètre.

Le projet intègre la gestion pluviale des 10 premiers millimètres. L'ensemble des eaux pluviales sont gérées à la parcelle jusqu'à une pluie décennale via des noues dans les espaces verts de pleine terre et un plan d'eau circulaire, relié à trois canaux.



Initialement, le système de gestion des eaux pluviales sur le projet se composait, entre autres, d'un bassin d'infiltration/rétentions, ayant également une fonction de bassin d'agrément, avec une surverse vers le réseau public (au-delà de la cinquantennale), régulé à un débit de 2,0 L/s/ha. Ce bassin était d'une superficie de 2 183 m² et une profondeur moyenne de 1,5 m (soit un volume d'eau de l'ordre de 3 275 m³). Le bassin d'agrément récupérait les eaux pluviales suivantes :

- Eaux pluviales des bâtiments (à l'exception du bâtiment 7b), après régulation soit 7 bassins de rétentions (un pour chaque bâtiment),
- Eaux pluviales des futurs espaces communs piétons rétrocedés à proximité immédiate du plan d'eau,
- Eaux pluviales de la surface propre du plan d'eau.

Après échanges avec le pétitionnaire, discussion avec le SMBVB et le CD92 sur l'intérêt des bassins d'agrément (et des bassins de rétention qui vont avec), le pétitionnaire a changé son projet pour améliorer la gestion des eaux pluviales. Le projet a finalement été accepté avec les modifications suivantes :

- afin de limiter le nombre de pompes de relevage dans les bâtiments, une partie des eaux pluviales va pouvoir être envoyée directement et gravitairement au bassin d'agrément sans régulation,
- davantage de surface sont collectées par le bassin d'agrément et de fait vers le bassin d'infiltration qui est passé de 287 m³ à 862 m³ ce qui permet un zéro rejet jusqu'à la pluie centennale sans aucun raccordement au réseau départemental,
- au final seuls 3 bassins de rétention sont nécessaires au lieu des 7 prévus initialement,
- une réduction du bassin d'agrément de 2 183 m² à 2 060 m² et 42 m au lieu des 44 m de diamètre initialement prévu ce qui permet une plus grande surface d'infiltration en pleine terre pour les eaux pluviales du premier point notamment.

Exemple de projet de renaturation/réouverture de rivière sur la Seine Saint-Denis en 2023 : action initiée

Réouverture de la Vieille-Mer sur le territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Ce projet est porté par le conseil départemental du 93 pour la réouverture de 3 km de cours d'eau de la Vieille-Mer allant de Dugny à la Courneuve.

Il s'agit de reconstituer le lit mineur du cours d'eau en parallèle du cours d'eau actuellement majoritairement canalisé dans un collecteur enterré. Les échanges préalables entre le CD93, l'agence de l'eau et la police de l'eau avaient conclu qu'une réouverture du réseau actuel était prohibitif (impacts sur le collecteur d'eaux usées trop importants + grand volume de déblais à prévoir). L'idée est donc de recréer un écoulement à ciel ouvert en rive droite du cours d'eau actuel, sur un linéaire d'environ 3 km, sur 9 secteurs continus mais avec des aménagements différents allant de Dugny à la Courneuve.



Le dépôt du dossier loi sur l'eau est prévu en 2024, et les travaux devraient se dérouler sur 2024 – 2026.

Exemple de projet de renaturation de rivière sur Val-de-Marne en 2023 : action initiée

Renaturation du Morbras sur la commune de Sucy-en-Brie et sur le SAGE Marne Confluence

L'EPA Marne porte un projet de renaturation du Morbras sur la commune de Sucy-en-Brie, associé à un projet de valorisation des terrains dont l'EPA a été doté par l'Etat (ex projet de voie de desserte orientale). Les études autour du projet de la renaturation du Morbras bénéficient d'un subventionnement au titre du fond vert de 1 million d'euros. Ce projet combinera plusieurs composantes : réouverture du Morbras, création d'une zone d'expansion permettant de stocker les eaux, augmentation du gabarit des ouvrages de franchissement pour laisser s'écouler l'eau et implantation de nouveaux logements.

En parallèle, la MGP compétente en matière de gestion des eaux et de prévention des inondations, a lancé une étude sur le territoire du Morbras avec plusieurs projets sur 6 secteurs, visant à la réduction du risque inondation. L'étude est financée à 80% par l'Agence de l'eau. Le secteur 6 de l'étude vise une opération de renaturation du Morbras sur des emprises proches. Sur ce tronçon le gabarit du lit du cours d'eau a été identifié comme verrou hydraulique principal. Il est prévu la réouverture du Morbras sur 270 mètres et un recalibrage du lit mineur sur un linéaire de 700 mètres pour faire transiter une crue équivalente à celle de 2018.

Le dossier loi sur l'eau devrait être déposé en 2024.

Conclusion

L'année 2023 est la première année depuis la mise en œuvre du PAOT signé en décembre 2022.

Les actions de résorption de mauvais branchements, la gestion des eaux pluviales, la gestion des ruissellements, les rejets industriels, la renaturation des rivières notamment leur réouverture, sont des actions dont l'avancement est notable. Les stations d'épuration mènent aussi leurs travaux conformément aux attentes de l'État. Le plan baignade et la gouvernance des SAGE sont dynamiques. Il reste encore du chemin pour des actions sur la diminution des pollutions agricoles, la protection de la ressource, et la protection des zones humides. Deux démarches de réalisation de passes à poisson ont aussi pris du retard.